

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS001H1-DE

2026-03-CS-DB-1



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES DU SDEC ENERGIE**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélie
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



**2026-03-CS-DB-1**

17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LE CERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

AR Préfectoral  
le 17/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS001H1-DE

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Énergie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'établissement d'un règlement intérieur, applicables aux syndicats mixtes fermés comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus, conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

CONSIDERANT que le code général des collectivités territoriales prévoit l'adoption par le Comité syndical du SDEC ENERGIE, de son règlement intérieur, dans un délai de 6 mois à compter de la date d'installation de son organe délibérant.

CONSIDERANT la mise en place de l'organe délibérant du SDEC ENERGIE le 18 mai 2026 à l'issue du renouvellement général des mandats.

CONSIDERANT que le projet de règlement intérieur des assemblées du SDEC ÉNERGIE a été envoyé aux représentants du Comité syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente propose au comité syndical de se prononcer sur ce projet de règlement intérieur, qui fixe notamment les mesures relatives au fonctionnement du bureau syndical, du comité syndical et des diverses commissions internes ou réglementaires.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 99 voix POUR et 1 ABSTENTION :*

- **ADOpte** le règlement intérieur des assemblées du SDEC ENERGIE (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,

Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : 17 JUIN 2026
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 JUIN 2026

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## REGLEMENT INTERIEUR DU SDEC ÉNERGIE

Les établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 1 000 habitants, sont tenus d'établir leur règlement intérieur.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le comité syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, ce règlement porte-t-il sur les mesures concernant le fonctionnement du bureau syndical et du comité syndical ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Conformément au Code général des collectivités territoriales,

Conformément aux statuts du SDEC ÉNERGIE, approuvés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Il est proposé au comité syndical d'approuver le règlement intérieur suivant :

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>CHAPITRE I : ATTRIBUTIONS DU COMITE, DU BUREAU ET DU PRESIDENT</b> .....	<b>4</b>
Article 1 <sup>er</sup> : Attributions du comité syndical .....	4
Article 2 : Attributions du bureau syndical .....	4
Article 3 : Attributions du président .....	4
<b>CHAPITRE II : LE COMITE SYNDICAL</b> .....	<b>4</b>
Article 4 : Périodicité des séances.....	4
Article 5 : Convocation et informations des représentants du Comité, ordre du jour .....	4
Article 6 : Lieu des séances .....	5
Article 7 : Quorum .....	5
Article 8 : Présence et procuration .....	5
Article 9 : Indemnités de fonction .....	5
Article 10 : Publicité des séances .....	5
Article 11 : Présidence et secrétariat de séance.....	6
Article 12 : Examen des dossiers .....	6
Article 13 : Questions orales et écrites .....	6
Article 14 : Amendement et contre-projets .....	7
Article 15 : Prise de parole .....	7
Article 16 : Le rapport d'orientations budgétaires .....	7
Article 17 : Votes .....	7
Article 18 : Usage du vote électronique.....	8
Article 19 : Motions et vœux .....	8
<b>CHAPITRE III : LE BUREAU SYNDICAL</b> .....	<b>8</b>
Article 20 : Périodicité des séances .....	8
Article 21 : Convocation et information des membres du bureau syndical, ordre du jour .....	9
Article 22 : Lieu des séances .....	9
Article 23 : Quorum .....	9
Article 24 : Présence et procuration.....	9
Article 25 : Publicité des séances .....	9
Article 26 : Présidence et secrétariat de séance.....	10
Article 27 : Examen des dossiers .....	10
Article 28 : Questions orales ou écrites .....	10
Article 29 : Amendement et contre-projets .....	10
Article 30 : Prise de parole .....	11
Article 31 : Votes .....	11
Article 32 : Usage du vote électronique.....	11
Article 33 : Motions et vœux .....	12
<b>CHAPITRE IV : LES COMMISSIONS</b> .....	<b>12</b>
Article 34 : Nature et composition.....	12
Article 35 : Commission d'appel d'offres - CAO .....	12
Article 36 : Commission de délégation de service public - CDSP.....	12
Article 37 : Commission consultative des services publics locaux - CCSPL .....	13
Article 38 : Commission consultative paritaire pour la transition énergétique - CCTE .....	13
Article 39 : Instances consultatives paritaires de la fonction publique territoriale .....	13
Article 40 : Commissions locales d'énergie - CLE .....	13
Article 41 : Commissions internes.....	14
Article 42 : Visioconférence .....	14
Article 43 : Commissions en charge d'étudier des thématiques spécifiques .....	14
Article 44 - Mission d'information et d'évaluation .....	14
Article 45 : Commission départementale d'intégration des réseaux aériens et des ouvrages électriques dans l'environnement .....	15

Article 46 : Désignation des représentants du syndicat..... 15

**CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ..... 15**

Article 47 : Recueil des décisions ..... 15

Article 48 : Droit à l'information des conseillers qui ne sont pas membres de l'organe délibérant ..... 16

Article 49 – Déontologie et conflits d'intérêts..... 16

Article 50 : Modification du règlement ..... 16

## **CHAPITRE I : ATTRIBUTIONS DU COMITE, DU BUREAU ET DU PRESIDENT**

### **Article 1<sup>er</sup> : Attributions du comité syndical**

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat.

### **Article 2 : Attributions du bureau syndical**

Le comité syndical fixe, par délibération et dans le respect des lois et règlement en vigueur, les délégations au bureau syndical.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des travaux du bureau syndical et des décisions prises en vertu des délégations de l'organe délibérant.

### **Article 3 : Attributions du président**

Le président est l'organe exécutif du syndicat. En plus des missions qui lui sont confiées par les textes légaux et réglementaires, le comité syndical peut lui déléguer une partie de ses attributions dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des décisions prises en vertu de ses délégations.

## **CHAPITRE II : LE COMITE SYNDICAL**

### **Article 4 : Périodicité des séances**

Le comité syndical se réunit à l'initiative du président, chaque fois que ce dernier le juge utile, ainsi que dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Il est tenu de se réunir, sur convocation du président, dans un délai maximum de trente jours quand la demande motivée lui en est faite, soit par le représentant de l'Etat dans le département, soit par le tiers au moins des membres du comité en exercice.

### **Article 5 : Convocation et informations des représentants du Comité, ordre du jour**

Le président, ou à défaut en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président pris dans l'ordre de nomination convoque l'assemblée par écrit cinq jours francs au moins avant la séance prévue.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Dans ce cas, l'assemblée se prononce sur l'urgence dès l'ouverture de la séance et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

L'ordre du jour du comité syndical est fixé par le président.

La convocation est transmise aux membres du comité syndical de manière dématérialisée ou, si des représentants du comité syndical en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Leur participation sera confirmée par retour de mail ou tout autre moyen.

En cas de changement d'adresse électronique, les représentants du comité syndical doivent communiquer leur nouvelle adresse électronique dans les plus brefs délais.

Avec la convocation, sont transmis, l'ordre du jour mentionnant l'ensemble des affaires devant être soumises à l'examen de l'assemblée et une note explicative de synthèse. Des informations complémentaires pourront être données au cours de la séance.

Si une délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat, accompagné de l'ensemble des pièces, peut être consulté par tout représentant du comité syndical en exercice, dès réception de la convocation au siège du syndicat, uniquement aux heures ouvrables.

Si une délibération concerne un contrat de délégation de service public, les documents sur lesquels se prononce l'assemblée sont mis à disposition de manière dématérialisée des représentants du comité syndical au moins quinze jours avant la séance de l'assemblée. Cette mise à disposition fait l'objet d'un avis transmis aux représentants du comité syndical.

Ces documents sont par ailleurs consultables et, ou, communicables sur demande au siège du syndicat uniquement aux heures ouvrables.

Dans tous les cas, les dossiers sont tenus en séance à la disposition des représentants de l'assemblée.

---

#### **Article 6 : Lieu des séances**

Les séances du comité ont lieu dans un site choisi par le président, par délégation de l'organe délibérant, et situé sur le territoire de l'une des collectivités membres.

---

#### **Article 7 : Quorum**

Le comité ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours francs au moins. Il délibère alors valablement sans condition de quorum sur les points inscrits à l'ordre du jour de la première convocation.

Lorsqu'un conseiller est, pour le vote d'une délibération, intéressé à l'affaire au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT, il n'est pas pris en compte dans le calcul du quorum, de même que le Président lorsque le compte financier unique est débattu. Toutefois, lorsqu'il est fait application du II de l'article L. 1111-6, les représentants du Syndicat ne sont pas considérés, pour le calcul du quorum, comme des membres en exercice du comité syndical.

---

#### **Article 8 : Présence et procuration**

Tout représentant empêché d'assister à une séance du comité syndical doit en aviser le président, si possible par retour de mail de convocation.

En cas d'empêchement, le représentant peut donner à un autre représentant du comité syndical de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

Si le pouvoir n'a pas pu être communiqué au SDEC ÉNERGIE avant la séance, le mandataire remet le pouvoir à son entrée dans la salle de délibération, à l'émargement.

Comme prévu par le Code général des collectivités territoriales, un même représentant du comité syndical ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un représentant obligé de se retirer avant la fin de séance.

Les représentants qui se retirent de la salle de délibérations doivent signaler leur départ définitif et faire connaître leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

---

#### **Article 9 : Indemnités de fonction**

L'organe délibérant peut décider le versement d'indemnités de fonction au président et aux vice-présidents. Les indemnités maximales sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique des barèmes tenant notamment compte de la population.

Le montant des indemnités de fonction que le comité syndical alloue à son président et à ses vice-présidents pourra être modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres.

La réduction éventuelle de ce montant ne pourra dépasser, pour chacun des membres, la moitié de l'indemnité pouvant lui être allouée.

---

#### **Article 10 : Publicité des séances**

Les séances du comité syndical sont publiques.

Néanmoins, à la demande du président ou de cinq représentants du comité syndical, l'assemblée, par un vote public à main levée et sans débat, peut décider, à la majorité absolue de ses représentants présents ou représentés, de se réunir à huis clos.

Lorsqu'il siège à huis clos, le comité syndical peut exercer dans sa plénitude la totalité de ses compétences dans les mêmes conditions que lorsqu'il siège en séance publique.

Lorsqu'il est décidé que le comité syndical se réunit à huis clos, toute personne étrangère au comité syndical doit se retirer de la salle. Cette règle ne s'applique pas aux auxiliaires du secrétaire le cas échéant.

La séance pourra redevenir publique sans qu'un vote formel préalable soit nécessaire, dès lors que la majorité des élus présents y consent.

Les séances du comité syndical peuvent être retransmises par les moyens de communication audio-visuelle. Elles peuvent également faire l'objet d'un enregistrement destiné exclusivement à la rédaction du procès-verbal de séance.

#### **Article 11 : Présidence et secrétariat de séance**

---

Le président, ou à défaut, celui qui le remplace préside le comité syndical.

Le président vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre et lève les séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'ordre du jour, met aux voix les propositions et les délibérations, fait procéder au dépouillement des scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats et maintient l'ordre dans l'assemblée. Il prononce les suspensions de séance.

Dans les séances où le compte financier unique est débattu, la présidence de séance pour le vote du compte financier unique revient à un membre du comité syndical désigné par celui-ci. Le président du syndicat peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote du compte financier unique.

Le secrétariat de séance est assuré par un représentant du comité syndical désigné par celui-ci sur proposition du président en début de séance.

#### **Article 12 : Examen des dossiers**

---

Les dossiers sont soumis à l'examen du comité syndical en respectant l'ordre du jour.

Seuls les débats portant sur les points qui sont mentionnés à l'ordre du jour peuvent être soumis à délibération.

Une modification dans l'ordre des dossiers soumis au comité syndical peut être proposée par le président en début de séance.

Chaque dossier fait l'objet d'une présentation orale par le président ou le rapporteur désigné. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du président ou d'un vice-président.

Le président de séance peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration du syndicat, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'un débat ou d'une délibération.

#### **Article 13 : Questions orales et écrites**

---

Après épuisement de l'ordre du jour, une période, ne pouvant excéder 30 minutes, est consacrée à l'examen des questions orales et écrites portant exclusivement sur les affaires du syndicat.

##### **Questions orales :**

L'exposé de la question peut être suivi d'un débat au cours duquel pourront intervenir les orateurs autorisés par le président. Le Président ou un vice-président y répond immédiatement ou, s'il l'estime nécessaire, diffère la réponse à la séance suivante, après consultation des services.

Si l'ensemble des questions ne peut être traité dans le délai imparti, le président décide, soit la poursuite de leur examen, soit leur report à la séance suivante du comité syndical.

Les questions ne donnent pas lieu à délibération mais sont enregistrées au procès-verbal de séance.

##### **Questions écrites :**

Le texte des questions écrites doit parvenir, par mail ou courrier postal, au SDEC ÉNERGIE, 48 heures au moins avant la séance du comité syndical. La preuve du dépôt dans le délai imparti est à la charge de l'expéditeur.

L'ordre de réception des questions écrites détermine l'ordre de présentation de ces questions par les représentants du comité syndical qui n'interviennent à cet effet que sur invitation du président. L'exposé de la question peut être suivi d'un débat au cours duquel pourront intervenir les orateurs autorisés par le président. Le Président ou un vice-président y répond immédiatement ou, s'il l'estime nécessaire, diffère la réponse à la séance suivante, après consultation des services.

Si l'ensemble des questions ne peut être traité dans le délai imparti, le président décide, soit la poursuite de leur examen, soit leur report à la séance suivante du comité syndical.

Les questions ne donnent pas lieu à délibération mais sont enregistrées au procès-verbal de séance.

#### **Article 14 : Amendement et contre-projets**

---

Des amendements ou des contre-projets peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au comité syndical.

Les amendements ou les contre-projets peuvent être présentés en cours de séance. Le Comité syndical décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à une réunion ultérieure. Dans ce dernier cas, ils sont soumis à la commission compétente.

Les amendements sont mis aux voix avant le texte principal.

#### **Article 15 : Prise de parole**

---

Tout représentant qui désire prendre part aux débats du comité syndical doit demander la parole au président. Elle est donnée dans l'ordre dans lequel elle a été demandée.

Si un orateur s'écarte de la question dont il est débattu, trouble l'ordre par ses interruptions répétées ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le président.

Le président peut, en tant que de besoin, faire expulser de l'auditoire toute personne qui trouble le déroulement de la séance.

#### **Article 16 : Le rapport d'orientations budgétaires**

---

Le Président présente au comité syndical, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport fait l'objet d'un débat au sein du comité syndical. Le débat d'orientation budgétaire a lieu lors d'une séance ordinaire du comité syndical, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet.

Pour la préparation de ce débat, la convocation est accompagnée du rapport et d'une note de synthèse présentant des données synthétiques sur la situation financière du syndicat et contenant notamment, les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail, la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel...

Les représentants peuvent intervenir tour à tour à leur demande en cours de séance. Leurs interventions ne doivent porter que sur l'orientation budgétaire.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante.

#### **Article 17 : Votes**

---

Le comité syndical vote de l'une des trois manières suivantes :

- A main levée,
- Au scrutin public,
- Au scrutin secret.

Ordinairement, à moins qu'un autre mode de scrutin ne soit légalement prescrit, le comité syndical vote à main levée, le résultat en étant constaté par le président et le secrétaire de séance.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls, les bulletins blancs et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

En cas de partage des voix, sauf dans le cas où le vote s'est déroulé à scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin public, sur la demande du quart des représentants présents. Les noms des votants avec la désignation de leur vote sont insérés au procès-verbal.

Le vote a lieu au scrutin secret toutes les fois que le tiers des représentants présents le réclame ou lorsqu'une disposition législative ou réglementaire prévoit expressément ce mode de scrutin. Tout représentant du comité syndical atteint d'infirmité certaine, le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe, est autorisé à se faire assister par une personne de son choix.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Selon l'article L 2131-11 du CGCT, les membres intéressés à l'affaire, soit en leur nom propre, soit comme mandataires, ne peuvent participer à la délibération.

### **Article 18 : Usage du vote électronique**

---

Le président peut, sur tout ou partie des points inscrits à l'ordre du jour, faire usage du système de vote électronique. Au début de la séance, un boîtier nominatif destiné au vote électronique est remis à chacun des représentants du comité syndical.

Au début de la séance, comme en cours de séance, le détenteur d'un pouvoir dûment établi dans les conditions définies à l'article 8 du présent règlement, se voit remettre le boîtier de son mandat.

Si un représentant quitte la séance avant la fin de celle-ci, il peut remettre son boîtier de vote à un autre représentant à condition d'établir un pouvoir écrit.

Un même représentant ne peut donc être détenteur de plus de deux boîtiers de vote électronique (sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires). Si aucun pouvoir écrit n'est établi, le représentant doit remettre son boîtier aux auxiliaires du secrétaire de séance à l'entrée de la salle de réunion.

S'il s'avère qu'un boîtier de vote électronique est défectueux, le représentant concerné le fait savoir immédiatement au Président de séance afin qu'un autre boîtier lui soit attribué.

Le vote électronique au scrutin secret est autorisé, sous réserve d'un système de cryptage des votes, afin que le vote des représentants ne puisse être connu.

Concernant le vote habituel à main levée, le recours au vote électronique est autorisé et le système du vote électronique permet de connaître en direct le sens du vote de chaque représentant du comité syndical.

Dans ce cas, si après l'annonce du résultat du vote électronique, un représentant du comité syndical souhaite s'assurer de l'exactitude de son vote, il doit en faire la demande publiquement auprès du président. Mention sera faite de sa demande orale et du sens de son vote au procès-verbal de la séance.

Concernant le scrutin public le recours au vote électronique est autorisé. Il permet de prendre connaissance de l'identité des votants et du sens de leurs votes reproduits au procès-verbal.

### **Article 19 : Motions et vœux**

---

Le comité syndical peut émettre des vœux ou des motions dès lors qu'ils sont strictement limités à l'objet syndical. Toute autre proposition ne peut faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

Les motions ou les vœux proposés par les membres du comité syndical, sont remis au Président par écrit dans un délai de six jours francs précédant la séance. Le président pourra décider s'il convient de statuer immédiatement ou de procéder à une analyse préalable avant que les motions ou les vœux soient rapportés à la séance suivante.

## **CHAPITRE III : LE BUREAU SYNDICAL**

---

### **Article 20 : Périodicité des séances**

---

Le bureau syndical se réunit, à l'initiative du président, chaque fois qu'il le juge utile et aussi souvent que les affaires du Syndicat l'exigent.

Il est tenu de se réunir, sur convocation du président, dans un délai maximum de trente jours quand la demande motivée lui en est faite, soit par le représentant de l'Etat dans le département, soit par le tiers au moins des membres du bureau en exercice.

## **Article 21 : Convocation et information des membres du bureau syndical, ordre du jour**

---

Le président, ou à défaut en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président pris dans l'ordre de nomination, convoque le bureau syndical par écrit cinq jours francs au moins avant la séance prévue.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Dans ce cas, le bureau syndical se prononce sur l'urgence dès l'ouverture de la séance.

L'ordre du jour du bureau syndical est établi par le Président.

La convocation est transmise aux membres du bureau syndical de manière dématérialisée ou, si des membres du bureau syndical en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Avec la convocation, sont transmis, l'ordre du jour mentionnant l'ensemble des affaires devant être soumises à l'examen du bureau syndical et une note explicative de synthèse. Des informations complémentaires pourront être données au cours de la séance.

Si une délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat, accompagné de l'ensemble des pièces, peut être consulté par tout membre du bureau syndical en exercice, dès réception de la convocation, au siège du syndicat uniquement aux heures ouvrables.

Dans tous les cas, les dossiers sont tenus en séance à la disposition des membres du bureau syndical.

## **Article 22 : Lieu des séances**

---

Les séances ont lieu au siège administratif du syndicat, ou à défaut, sur proposition du président, par délégation de l'organe délibérant, dans un lieu choisi sur le territoire de l'une des collectivités membres.

## **Article 23 : Quorum**

---

Le bureau syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le bureau syndical est à nouveau convoqué à trois jours francs au moins. Il délibère alors valablement sans condition de quorum sur les points inscrits à l'ordre du jour de la première convocation.

Lorsqu'un conseiller est, pour le vote d'une délibération, intéressé à l'affaire au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT, il n'est pas pris en compte dans le calcul du quorum. Toutefois, lorsqu'il est fait application du II de l'article L. 1111-6, les représentants du Syndicat ne sont pas considérés, pour le calcul du quorum, comme des membres en exercice du bureau.

## **Article 24 : Présence et procuration**

---

Tout membre empêché d'assister à une séance du bureau syndical doit en aviser le président, si possible par écrit.

En cas d'empêchement, le membre peut donner à un autre membre du bureau syndical de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

Si le pouvoir n'a pas pu être communiqué au SDEC ÉNERGIE avant la séance, le mandataire remet le pouvoir à son entrée dans la salle de délibération, à l'émargement.

Comme prévu par le Code général des collectivités territoriales, un même membre du bureau syndical ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un membre obligé de se retirer avant la fin de séance.

Les membres qui se retirent de la salle de délibérations doivent signaler leur départ définitif et faire connaître leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

## **Article 25 : Publicité des séances**

---

Les séances du bureau syndical sont publiques.

Néanmoins, à la demande du président ou de cinq membres du bureau syndical, l'assemblée, par un vote public à main levée et sans débat, peut décider, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos.

Lorsqu'il siège à huis clos, le bureau syndical peut exercer dans sa plénitude la totalité de ses compétences dans les mêmes conditions que lorsqu'il siège en séance publique.

Lorsqu'il est décidé que le bureau syndical se réunit à huis clos, toute personne étrangère au bureau doit se retirer.

Cette règle ne s'applique pas aux auxiliaires du secrétaire le cas échéant.

Les séances du bureau syndical peuvent être retransmises par les moyens de communication audio-visuelle. Elles peuvent également faire l'objet d'un enregistrement destiné exclusivement à la rédaction du procès-verbal de séance.

#### **Article 26 : Présidence et secrétariat de séance**

---

Le président, ou à défaut, celui qui le remplace préside le bureau syndical.

Le président vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre et lève les séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations, fait procéder au dépouillement des scrutins, juge conjointement avec le secrétaire les épreuves des votes, en proclame les résultats et maintient l'ordre dans l'assemblée. Il prononce les suspensions de séance.

Le secrétariat de séance est assuré par un membre du bureau syndical désigné par celui-ci sur proposition du président.

#### **Article 27 : Examen des dossiers**

---

Les dossiers sont soumis à l'examen du bureau syndical en respectant l'ordre du jour.

Seuls les débats portant sur les points qui sont mentionnés à l'ordre du jour peuvent être soumis à délibération.

Une modification dans l'ordre des dossiers soumis au bureau syndical peut être proposée par le président en début de séance.

Chaque dossier fait l'objet d'une présentation orale par le président ou le rapporteur désigné. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du président ou d'un vice-président.

Le président de séance peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration du syndicat, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'un débat ou d'une délibération.

#### **Article 28 : Questions orales ou écrites**

---

Après épuisement de l'ordre du jour, une période, ne pouvant excéder 30 minutes, est consacrée à l'examen des questions orales et écrites posées en séance portant exclusivement sur les affaires du syndicat.

##### **Questions orales :**

L'exposé de la question peut être suivi d'un débat au cours duquel pourront intervenir les orateurs autorisés par le président. Le Président ou un vice-président y répond immédiatement ou, s'il l'estime nécessaire, diffère la réponse à la séance suivante, après consultation des services.

Si l'ensemble des questions ne peut être traité dans le délai imparti, le président décide, soit la poursuite de leur examen, soit leur report à la séance suivante du bureau syndical.

Les questions ne donnent pas lieu à délibération mais sont enregistrées au procès-verbal de séance.

##### **Questions écrites :**

Le texte des questions écrites doit parvenir, par mail ou courrier postal, au SDEC ÉNERGIE, 48 heures au moins avant la séance du bureau syndical. La preuve du dépôt dans le délai imparti est à la charge de l'expéditeur.

L'ordre de réception des questions écrites détermine l'ordre de présentation de ces questions par les représentants du bureau syndical qui n'interviennent à cet effet que sur invitation du président. L'exposé de la question peut être suivi d'un débat au cours duquel pourront intervenir les orateurs autorisés par le président. Le Président ou un vice-président y répond immédiatement ou, s'il l'estime nécessaire, diffère la réponse à la séance suivante, après consultation des services.

Si l'ensemble des questions ne peut être traité dans le délai imparti, le président décide, soit la poursuite de leur examen, soit leur report à la séance suivante du bureau syndical.

Les questions ne donnent pas lieu à délibération mais sont enregistrées au procès-verbal de séance.

#### **Article 29 : Amendement et contre-projets**

---

Des amendements ou des contre-projets peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au bureau syndical.

Les amendements ou les contre-projets peuvent être présentés en cours de séance. Le bureau syndical décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à une réunion ultérieure. Dans ce dernier cas, ils sont soumis à la commission compétente.

Les amendements sont mis aux voix avant le texte principal.

### **Article 30 : Prise de parole**

---

Tout membre qui désire prendre part aux débats du bureau syndical doit demander la parole au président. Elle est donnée dans l'ordre dans lequel elle a été demandée.

Si un orateur s'écarte de la question dont il est débattu, trouble l'ordre par ses interruptions répétées ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le président.

Le président peut, en tant que de besoin, faire expulser de l'auditoire toute personne qui trouble le déroulement de la séance.

### **Article 31 : Votes**

---

Le bureau syndical vote de l'une des trois manières suivantes :

- A main levée,
- Au scrutin public,
- Au scrutin secret.

Ordinairement, à moins qu'un autre mode de scrutin ne soit légalement prescrit, le bureau syndical vote à main levée, le résultat en étant constaté par le président et le secrétaire de séance.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls, les bulletins blancs et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

En cas de partage des voix, sauf dans le cas où le vote s'est déroulé à scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin public, sur la demande du quart des membres présents. Les noms des votants avec la désignation de leur vote sont insérés au procès-verbal.

Le vote a lieu au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou lorsqu'une disposition législative ou réglementaire prévoit expressément ce mode de scrutin. Le président peut, dans ce cas, faire usage du système de vote électronique.

Tout membre du bureau syndical atteint d'infirmité certaine, le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe, est autorisé à se faire assister par une personne de son choix.

Selon l'article L 2131-11 du CGCT, les membres intéressés à l'affaire, soit en leur nom propre, soit comme mandataires, ne peuvent participer à la délibération.

### **Article 32 : Usage du vote électronique**

---

Le président peut, sur tout ou partie des points inscrits à l'ordre du jour, faire usage du système de vote électronique.

Au début de la séance, un boîtier nominatif destiné au vote électronique est remis à chacun des représentants du bureau syndical.

Au début de la séance, comme en cours de séance, le détenteur d'un pouvoir dûment établi dans les conditions définies à l'article 8 du présent règlement, se voit remettre le boîtier de son mandat.

Si un représentant quitte la séance avant la fin de celle-ci, il peut remettre son boîtier de vote à un autre représentant à condition d'établir un pouvoir écrit.

Un même membre ne peut donc être détenteur de plus de deux boîtiers de vote électronique (sauf dispositions réglementaires contraires). Si aucun pouvoir écrit n'est établi, le membre doit remettre son boîtier aux auxiliaires du secrétaire de séance à l'entrée de la salle de réunion.

S'il s'avère qu'un boîtier de vote électronique est défectueux, le membre concerné le fait savoir immédiatement au Président de séance afin qu'un autre boîtier lui soit attribué.

Le vote électronique au scrutin secret est autorisé, sous réserve d'un système de cryptage des votes, afin que le vote des membres ne puisse être connu.

Concernant le vote habituel à main levée, le recours au vote électronique est autorisé et le système du vote électronique permet de connaître en direct le sens du vote de chaque membre du bureau syndical.

Dans ce cas, si après l'annonce du résultat du vote électronique, un membre du bureau syndical souhaite s'assurer de l'exactitude de son vote, il doit en faire la demande publiquement auprès du président. Mention sera faite de sa demande orale et du sens de son vote au procès-verbal de la séance.

Concernant le scrutin public le recours au vote électronique est autorisé. Il permet de prendre connaissance de l'identité des votants et du sens de leurs votes reproduits au procès-verbal.

### **Article 33 : Motions et vœux**

---

Le bureau syndical peut émettre des vœux ou des motions dès lors qu'ils sont strictement limités à l'objet syndical. Toute autre proposition ne peut faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

Les motions ou les vœux proposés par les membres du bureau syndical, sont remis au Président par écrit dans un délai de six jours francs précédant la séance. Le président pourra décider s'il convient de statuer immédiatement ou de procéder à une analyse préalable avant que les motions ou les vœux soient rapportés à la séance suivante.

## **CHAPITRE IV : LES COMMISSIONS**

### **Article 34 : Nature et composition**

---

Le syndicat constitue en son sein des commissions dont les finalités sont les suivantes :

- Les commissions prévues par la loi : la commission d'appel d'offres, la commission de délégation de service public, la commission consultative des services publics locaux, la commission consultative paritaire pour la transition énergétique, les instances consultatives paritaires ;
- Les commissions prévues par les statuts : les commissions locales d'énergie et les commissions internes ;
- Les commissions en charge d'étudier des thématiques spécifiques.

### **Article 35 : Commission d'appel d'offres - CAO**

---

La commission d'appel d'offres est régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle est constituée du président, ou son représentant, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le comité syndical en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et s'il y a égalité du nombre de ces suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire dans l'ordre de la liste. Il est procédé au renouvellement intégral de la CAO lorsque la liste est épuisée et que le remplacement des membres titulaires devient impossible.

Si des personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du syndicat ou prestataires de celui-ci souhaitent se porter candidates, il conviendra de veiller à ce que ces personnes ne se trouvent pas en situation de cumuler ensuite la « conservation d'un intérêt » dans l'entreprise et des attributions exécutives au sein du syndicat.

### **Article 36 : Commission de délégation de service public - CDSP**

---

La commission d'ouverture des plis contenant les candidatures ou les offres en matière de délégation de service public est fixée par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle est constituée du président, ou son représentant, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le comité syndical en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et s'il y a égalité du nombre de ces suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire dans l'ordre de la liste. Il est procédé au renouvellement intégral de la CDSP lorsque la liste est épuisée et que le remplacement des membres titulaires devient impossible.

Si des personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du syndicat ou prestataires de celui-ci souhaitent se porter candidates, il conviendra de veiller à ce que ces personnes ne se trouvent pas en situation de cumuler ensuite la « conservation d'un intérêt » dans l'entreprise et des attributions exécutives au sein du syndicat.

#### **Article 37 : Commission consultative des services publics locaux - CCSPL**

---

La commission consultative des services publics locaux est régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SDEC ÉNERGIE crée une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics que le syndicat confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'il exploite en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est constituée du président, ou son représentant et comprend des membres du comité syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le comité syndical.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La commission examine chaque année, sur le rapport de son président, plusieurs bilans et est consultée pour avis par le comité syndical sur plusieurs projets, notamment de délégation de service public.

Cette commission adopte son propre règlement intérieur.

#### **Article 38 : Commission consultative paritaire pour la transition énergétique - CTE**

---

La commission consultative est régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Elle est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants :

- du SDEC ÉNERGIE,
- des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ÉNERGIE.

La commission désigne, parmi les représentants des EPCI, un membre qui sera associé à la représentation du SDEC ÉNERGIE à la conférence départementale chargée d'élaborer le programme prévisionnel des investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, mentionnée au troisième alinéa de l'article L. 2224-31, I du Code Général des Collectivités Territoriales. Son élection peut intervenir par l'intermédiaire d'un système de vote électronique prévu par les articles 18 et 32 de ce règlement intérieur.

Le Président du SDEC ÉNERGIE propose, pour le collège du SDEC ÉNERGIE, une liste de représentants au comité syndical.

Cette commission adopte son propre règlement intérieur.

#### **Article 39 : Instances consultatives paritaires de la fonction publique territoriale**

---

Le SDEC ENERGIE met en place les instances consultatives paritaires qui ont vocation à instituer un espace de dialogue social entre les représentants du SDEC ENERGIE et les représentants du personnel.

#### **Article 40 : Commissions locales d'énergie - CLE**

---

Conformément à l'article 6.3.a des statuts du Syndicat, il est créé des commissions locales d'énergie dont le périmètre correspondant à celui des collèges mentionnés dans les statuts du SDEC ENERGIE et du collège de la Communauté urbaine de Caen la mer.

A l'exception de la commission locale d'énergie de la Communauté Urbaine Caen la mer, les autres commissions locales d'énergie se réunissent en collège électoral en début de mandat ou en cours de mandat pour procéder à l'élection des représentants au comité syndical, qui peut intervenir au moyen d'un système de vote électronique prévu par les articles 18 et 32.

Ces commissions ont vocation à examiner toutes les questions soulevées par les adhérents et entrant dans le champ des compétences du syndicat. Elles n'ont pas de pouvoir de décision.

Des représentants d'institutions et de partenaires pourront être invités à participer aux réunions des commissions.

## **Article 41 : Commissions internes**

---

Le comité syndical crée des commissions internes dont le président du syndicat en est le président de droit. Le comité syndical en définit les compétences et la composition.

Le président propose la liste des membres de chacune des commissions créées par le Comité syndical qui approuve cette liste conformément aux dispositions de l'article 17.

Lors de la première réunion de la Commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

Les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

## **Article 42 : Visioconférence**

---

Le Président des commissions visées aux articles 35 à 41 peut décider que leurs réunions se tiennent entièrement ou partiellement par visioconférence selon les modalités pratiques suivantes.

Afin de pouvoir organiser les séances à distance, les membres de la commission doivent communiquer au président préalablement à la tenue de la réunion leur adresse électronique personnelle.

Ils doivent disposer d'une connexion internet haut débit permettant d'utiliser la technologie retenue et du matériel nécessaire à sa participation (ordinateur, tablette, smartphone...) devant être équipé au minimum d'une caméra et d'un microphone.

Lorsque la réunion de la commission se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation qui précise les horaires de la réunion, le lien de connexion à la visioconférence ainsi que la procédure de connexion.

Les membres sont admis dans la salle de bureau virtuelle après vérification de leur identité par les services du Syndicat.

Lorsque la réunion de la commission se tient par visioconférence, et lorsque le quorum est apprécié, il l'est en fonction de la présence des membres de la commission dans les différents lieux par visioconférence.

Pour signifier leur volonté de prendre la parole et afin de ne pas couper les débats en cours, les membres utilisent de préférence les options proposées par la solution technique retenue (exemple : fonction « lever la main » ou les fonctionnalités « tchat » ou « conversation »).

Avant de s'exprimer, chaque membre doit activer son microphone et se présenter en déclinant son identité et le collègue qu'il représente.

Pendant le déroulement de la séance et afin d'éviter tout bruit de fonds susceptible d'en perturber le bon déroulement, les membres sont invités à couper leur microphone, sauf pendant le temps où ils s'expriment.

Tout membre qui prend part ou quitte la séance doit impérativement en informer l'assemblée par les fonctionnalités « tchat » ou « conversation ».

Article 46 : Commissions en charge d'étudier des thématiques spécifiques

## **Article 43 : Commissions en charge d'étudier des thématiques spécifiques**

---

Le comité syndical peut être amené, en cours de mandat, à devoir traiter des thématiques spécifiques n'entrant pas dans le périmètre des commissions internes.

Le président propose la liste des membres de chacune des commissions créées par le Comité syndical qui approuve cette liste conformément aux dispositions de l'article 17.

La délibération instituant cette commission en fixera les modalités de fonctionnement.

## **Article 44 - Mission d'information et d'évaluation**

---

A la demande d'un sixième des membres du comité syndical, le Président peut être saisi d'une demande de création de Mission d'information et d'évaluation (MIE). Il dispose d'un délai de 5 mois à compter de la date de réception de la demande de création pour soumettre au comité syndical le projet de délibération. Le comité syndical délibère de la création d'une MIE, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt syndical ou de procéder à l'évaluation d'un service public. A l'occasion de cette délibération, le comité syndical détermine les modalités de fonctionnement et les moyens dévolus à cette mission. Un même représentant ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois tous les 12 mois. La proposition de créer une MIE, signée par ses auteurs, est adressée au Président. Cette proposition doit déterminer avec précision les faits qui donnent lieu aux recueils d'éléments

d'information et les services publics dont la mission doit évaluer la gestion. Elle est composée de 6 membres dont la désignation est décidée par délibération du comité syndical. Cette composition doit garantir le respect du principe de la représentation proportionnelle. Le comité syndical détermine la durée des travaux de la Mission qui ne peut excéder six mois. Elle peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile et solliciter la communication des documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À l'issue de ses travaux, la mission établit un rapport qui est transmis à l'ensemble des membres du comité syndical préalablement à son inscription à l'ordre du jour d'une séance. Ce rapport donne lieu à un débat en comité.

#### **Article 45 : Commission départementale d'intégration des réseaux aériens et des ouvrages électriques dans l'environnement**

---

La commission départementale d'intégration des réseaux aériens et des ouvrages électriques dans l'environnement est une initiative partenariale visant à l'échelle du département, l'organisation et le financement des effacements coordonnés des réseaux aériens.

Il s'agit d'un outil au service des communes permettant, sous une maîtrise d'ouvrage unifiée du SDEC ENERGIE, l'optimisation des dépenses, la maîtrise des délais et la qualité d'exécution des travaux.

La commission départementale est composée de membres financeurs des opérations avec voix consultative et de représentants des services de l'Etat, plus spécialement concernés par les travaux de la commission et désignés par le Préfet ainsi que des partenaires.

#### **Article 46 : Désignation des représentants du syndicat**

---

La désignation de représentants du syndicat dans les organismes extérieurs est, selon les cas, effectuée soit par le Comité syndical, soit par le président.

Cette désignation relève du président dans tous les cas où les textes particuliers régissant l'organisme extérieur considéré lui donnent expressément cette compétence. En revanche, la désignation relève du Comité syndical, dans le cas où les textes régissant l'organisme extérieur en cause l'ont prévu et dans tous les autres cas où l'autorité habilitée à procéder à la désignation ne serait pas mentionnée.

Le remplacement de ces représentants peut être fait dans les mêmes conditions que leur nomination.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

---

#### **Article 47 : Recueil des décisions**

---

Le recueil contient les actes suivants :

- La liste des délibérations du comité ou du bureau syndical :

Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le comité ou le bureau syndical est affichée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat.

- Les décisions du président prises en vertu des délégations du comité syndical :

Les décisions du président sont publiées sur le site internet du Syndicat.

- Le procès-verbal de séance :

Les débats sont retranscrits dans un procès-verbal transmis aux membres du comité ou du bureau syndical avec leur convocation à la prochaine séance.

Les observations ou demandes de rectification peuvent être faites à l'occasion du comité ou du bureau suivant au cours duquel le procès-verbal est soumis à approbation.

Le procès-verbal est publié sur le site internet du Syndicat, dans la semaine suivant la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Le procès-verbal de la dernière séance des assemblées avant le renouvellement général des mandats est adressé aux membres par courriel pour validation dans un délai de quinze jours. En cas d'absence de réponse ou d'observations dans ce délai, le procès-verbal sera adopté en l'état.

- Les registres :

Les débats et les actes administratifs sont consignés sur des registres. Ces registres sont consultables dans les locaux du syndicat par tout membre qui en fait la demande préalable auprès de la direction générale du syndicat.

#### **Article 48 : Droit à l'information des conseillers qui ne sont pas membres de l'organe délibérant**

---

Les conseillers municipaux des communes membres du SDEC ÉNERGIE, qui ne sont pas membres du comité syndical, sont informés des affaires du syndicat faisant l'objet d'une délibération.

La convocation adressée aux membres avant chaque réunion du comité ou du bureau syndical accompagnée de la note explicative de synthèse ainsi que les rapports d'orientations budgétaires, le rapport annuel d'activité et le compte rendu des réunions, sont mis à leur disposition par voie dématérialisée.

#### **Article 49 – Déontologie et conflits d'intérêts**

---

Les délégués du Syndicat exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques suivants :

Ils exercent leurs fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Ils poursuivent le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Ils veillent à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à au comité syndical, le représentant concerné s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Ils s'engagent à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fin.

Dans l'exercice de leurs fonctions, ils s'abstiennent de prendre des mesures leur accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de leur mandat et de leurs fonctions.

Ils participent avec assiduité aux réunions du comité syndical et des instances au sein desquelles ils ont été désignés.

Conformément à l'article L.1111-6 du CGCT, tout membre du comité syndical qui se trouve en situation de conflit d'intérêts doit se déporter et ne pas participer au débat ni au vote relatif à l'affaire concernée.

#### **Article 50 : Modification du règlement**

---

Le présent règlement entrera en vigueur dès que la délibération décidant de son adoption sera devenue exécutoire.

Une révision de celui-ci pourra intervenir, dans les formes et conditions définies précédemment pour l'examen des dossiers, soit sur proposition du président, soit par suite de la publication de dispositions législatives ou réglementaires nouvelles ou postérieures au présent règlement, qui seraient contraires à certaines clauses de ce dernier.

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS002H1-DE

2026-03-CS-DB-2



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CREATION DES COMMISSIONS INTERNES**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélie
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



**2026-03-CS-DB-2**

17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Energie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L2121-22, applicable aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 5 juin 2026,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes dont le président du syndicat en est le président de droit. Le comité syndical en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

Madame la Présidente propose la création des neuf commissions suivantes et d'en acter les domaines d'interventions et la composition, comme suit :

Commissions	Domaines d'interventions	Composition
<b>Développement économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides aux raccordements des activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux,</li> <li>- Aides aux raccordements des sites de production ENR (Panneaux photovoltaïques, unités de méthanisation ...),</li> <li>- Aides aux déplacements des ouvrages,</li> <li>- Echanges avec les élus qui présentent à la commission les projets de lotissements communaux,</li> <li>- Elaboration du barème tarifaire SDEC ENERGIE pour les raccordements avant notification à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE),</li> <li>- Contribution aux PLUi et au AU/CU : impact sur le développement et capacité des réseaux.</li> </ul>	<b>De 5 à 7 membres / commission</b>
<b>Concessions Électricité et Gaz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler les concessionnaires dans le cadre de mission de contrôle annuelle et de contrôles ponctuels (Valorisation des remises gratuites VRG, redevances, redevances d'occupation du domaine public RODP...)</li> <li>- Négocier les évolutions des ensembles contractuels (conventions de concession, cahier des charges, annexes, autres conventions)</li> <li>- Participer au développement de la méthanisation.</li> </ul>	
<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation, exécution et suivi des trois budgets,</li> <li>- Gestion des principales recettes : accise sur l'électricité, redevances, fonds de concours ...,</li> <li>- Gestion des dépenses : programmes d'investissements, politique d'aides financières,</li> <li>- Gestion patrimoniale des immobilisations et des subventions, suivi des inventaires...,</li> <li>- Analyse financière des activités et des services.</li> </ul>	



2026-03-CS-DB-2

Éclairage public et signalisation lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction, modernisation, maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public (EP) et de signalisation lumineuse (SL),</li> <li>- Respect des éco systèmes (trame noire...),</li> <li>- Réduction des consommations d'énergie (éclairage public...),</li> <li>- Proposition de budget, d'aides financières, de forfaits de maintenance et des Conditions Techniques Administratives et Financières (CTAF) liés aux services,</li> <li>- Suivi budgétaire de l'activité (programmation, engagement, mandatement),</li> <li>- Définition et suivi des marchés publics (consultation, sous-traitance, reconduction),</li> <li>- Analyse des opportunités de développement de nouveaux services en lien avec les installations d'éclairage public (ex : Déploiement des contrôleurs, Centre de Sécurité Urbain mutualisé pour la vidéo protection, ...).</li> </ul>	De 5 à 7 membres / commission
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les créations, modifications ou suppressions de postes au sein des services,</li> <li>▪ Travaux sur la rémunération des agents, notamment,</li> <li>▪ Le régime indemnitaire (RIFSEEP), les plafonds, les modalités de versement en cas d'arrêt de travail, de Congé Longue maladie ou de temps partiel thérapeutique, par exemple,</li> <li>▪ Les participations employeur à protection sociale complémentaire (dispositifs de mutuelle et de prévoyance),</li> <li>▪ La valeur faciale des titres restaurants,</li> <li>▪ Les évolutions du règlement intérieur des services,</li> <li>▪ La présentation du plan de formation annuel,</li> <li>▪ Les sujets relatifs à la médecine préventive.</li> </ul> </li> <li>- Ressources numériques et logistiques <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'élaboration d'un schéma directeur des investissements informatiques,</li> <li>▪ La sécurité du système d'information,</li> <li>▪ Le déploiement d'applicatifs structurants : logiciels métiers ...,</li> <li>▪ Le développement et les évolutions technologiques d'outils cartographique : Mapéo et PCRS.</li> </ul> </li> </ul>	
Mobilités bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'avancement du Schéma directeur de déploiement des bornes de recharge (SD IRVE),</li> <li>- Suivi budgétaire de l'activité (engagement, mandatement des programmes de travaux),</li> <li>- Analyse des demandes des communes pour intégration d'une borne au SD IRVE,</li> <li>- Avis sur les demandes de subvention pour l'acquisition de véhicule électrique,</li> <li>- Elaboration des grilles tarifaires pour la recharge des véhicules sur le réseau Mobisdec,</li> <li>- Veiller au bon fonctionnement du réseau Mobisdec et à la qualité de la maintenance,</li> <li>- Analyser les opportunités de développement de nouveaux services (ex : autopartage, borne pour vélo électrique...)</li> </ul>	
Transition Énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupement d'achat d'énergies,</li> <li>- Efficacité énergétique des bâtiments publics : Conseil en énergie partagé (CEP) ; rénovations énergétiques via un mandat de maîtrise d'ouvrage, appels à projets PROGRES (établissements scolaires) et SPRINT (équipements sportifs),</li> <li>- Energies Renouvelables : conseils, installations de production, création de la SEM, investissements dans des sociétés de projets, nouvel accompagnement sur les boucles d'Autoconsommation Collective (ACC),</li> <li>- Planification énergétique : suivi des plans climat, partenariats avec les EPCI (PACTE),</li> <li>- Animation de la commission consultative pour la transition énergétique (CCTE), compétence contribution à la transition énergétique (CTE), partenariats divers.</li> </ul>	

Travaux sur les réseaux publics d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction et sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité,</li> <li>- Réalisation de renforcement et d'extension du réseau d'électricité,</li> <li>- Elaboration d'effacement coordonné des réseaux,</li> <li>- Proposition de budget et d'aides financières,</li> <li>- Suivi budgétaire de l'activité (programmation, engagement, mandatement),</li> <li>- PPI : suivi et programmation - conférence NOME - Inventaire FACÉ,</li> <li>- Rénovation des postes de transformation et traitement des déchets de chantier,</li> <li>- Définition et suivi des marchés publics (consultation, sous-traitance, reconduction),</li> <li>- Conventions particulières – DTMO,</li> <li>- Sujets spécifiques.</li> </ul>	
Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre la précarité énergétique : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aides au règlement des impayés d'énergies dans le cadre du fonds solidarité énergie (FSE) et via des partenariats avec des associations caritatives,</li> <li>▪ appel à projets SOLENE : des aides à la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social,</li> <li>▪ aides, pour les ménages précaires, à la rénovation énergétique de leurs logements,</li> </ul> </li> <li>- Sensibilisation des scolaires et du grand public (Maison de l'énergie) : Escape Game « Mission énergie », animations scolaires PROGRES, ateliers de la Fabrique énergétique, prêt de l'exposition nomade « 2050 »,</li> <li>- Préparation des commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) de l'électricité et du gaz.</li> </ul>	De 5 à 7 membres / commission

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création des neuf commissions internes suivantes, chacune composée de cinq à sept membres :
  - Développement économique,
  - Concessions Électricité et Gaz,
  - Finances,
  - Éclairage public et signalisation lumineuse,
  - Ressources,
  - Mobilités bas carbone,
  - Transition Énergétique,
  - Travaux sur les réseaux publics d'électricité,
  - Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : 17 JUIN 2026
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 JUIN 2026

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS003H1-DE

2026-03-CS-DB-3



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélie
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMUELLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



**2026-03-CS-DB-3**

17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Energie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2121-21 et L2121-22, applicables aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, la délibération du comité syndical de ce même jour, relative à la création des commissions internes et à leur composition, qui prévoit notamment de 5 à 7 élus pour chaque commission,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes, dont le président du syndicat en est le président de droit, et qu'il en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

CONSIDERANT que Madame la Présidente propose une liste pour constituer la commission « Développement économique ».

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la composition de la commission « Développement économique » comme suit :
  - Monsieur HEURTIN Jean-Yves,
  - Monsieur BOUGAULT Rémi,
  - Monsieur BOUJRAD Abderrahman,
  - Monsieur GUEGUENIAT Franck,
  - Monsieur VAUTIER Dominique,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

AR Préfectoral  
le 17/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS003H1-DE

CGL – DB/2025 -



**2026-03-CS-DB-3**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **17 JUIN 2026**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JUIN 2026**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS004H1-DE

2026-03-CS-DB-4



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION "CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ"**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélie
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Oлга
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



**2026-03-CS-DB-4**

17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCOQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Energie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2121-21 et L2121-22, applicables aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, la délibération du comité syndical de ce même jour, relative à la création des commissions internes et à leur composition, qui prévoit notamment de 5 à 7 élus pour chaque commission,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes, dont le président du syndicat en est le président de droit, et qu'il en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

CONSIDERANT que Madame la Présidente propose une liste pour constituer la commission « Concessions électricité et gaz ».

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la composition de la commission « Concessions électricité et gaz » comme suit :
  - Monsieur BOUGAULT Rémi,
  - Madame ABDESLAM Edith,
  - Madame GODIER Edith,
  - Monsieur LECERF Marc,
  - Madame TURBATTE Béatrice,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

AR Préfectoral  
le 17/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS004H1-DE

CGL - DB/2025 -



**2026-03-CS-DB-4**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **17 JUIN 2026**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JUIN 2026**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS005H1-DE

2026-03-CS-DB-5



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION "FINANCES"**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOJRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélié
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



**2026-03-CS-DB-5**

17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Énergie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2121-21 et L2121-22, applicables aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, la délibération du comité syndical de ce même jour, relative à la création des commissions internes et à leur composition, qui prévoit notamment de 5 à 7 élus pour chaque,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes, dont le président du syndicat en est le président de droit, et qu'il en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

CONSIDERANT que Madame la Présidente propose une liste pour constituer la commission « finances ».

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la composition de la commission « Finances » comme suit :
  - Monsieur LECERF Marc,
  - Madame GODIER Edith,
  - Monsieur HEURTIN Jean-Yves,
  - Monsieur LEDAIN Philippe,
  - Madame MOUROCQ Angélique,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

DATE DE PUBLICATION : AR Préfectoral  
le 17/06/2026

CGL - DB/2025 -

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS005H1-DE

**2026-03-CS-DB-5**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : 17 JUIN 2026
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 JUIN 2026

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS006H1-DE

2026-03-CS-DB-6



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION "ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE"**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélie
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



2026-03-CS-DB-6

17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Énergie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2121-21 et L2121-22, applicables aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, la délibération du comité syndical de ce même jour, relative à la création des commissions internes et à leur composition, qui prévoit notamment de 5 à 7 élus pour chaque commission,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes, dont le président du syndicat en est le président de droit, et qu'il en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

CONSIDERANT que madame la Présidente propose une liste pour constituer la commission « Eclairage public et signalisation lumineuse ».

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la composition de la commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » comme suit :
  - Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc,
  - Monsieur CHERON Denis,
  - Monsieur CROTEAU Régis,
  - Monsieur DELIQUAIRE Régis,
  - Monsieur GUIMBRETIERE Hervé,
  - Monsieur LEPAULMIER Jean,
  - Monsieur VAUTIER Dominique,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

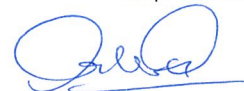
La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

AR Préfectoral  
le 17/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS006H1-DE

CGL – DB/2025 -



**2026-03-CS-DB-6**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **17 JUIN 2026**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JUIN 2026**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS007H1-DE

2026-03-CS-DB-7



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION "RESSOURCES"**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélie
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



2026-03-CS-DB-7

17.	EPCI	GASTBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Energie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2121-21 et L2121-22, applicables aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, la délibération du comité syndical de ce même jour, relative à la création des commissions internes et à leur composition, qui prévoit notamment de 5 à 7 élus pour chaque commission,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes, dont le président du syndicat en est le président de droit, et qu'il en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

CONSIDERANT que Madame la Présidente propose une liste pour constituer la commission « Ressources ».

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la composition de la commission « Ressources » comme suit :
  - Monsieur LEPAULMIER Jean,
  - Monsieur CHERON Denis,
  - Madame GODIER Edith,
  - Monsieur PAVLOVIC Nicolas,
  - Madame VERNET-MORIN Camille,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

AR Préfectoral  
le 17/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS007H1-DE

CGL - DB/2025 -



**2026-03-CS-DB-7**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **17 JUIN 2026**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JUIN 2026**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS008H1-DE

2026-03-CS-DB-8



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION "MOBILITES BAS CARBONE"**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DÉGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélié
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHO	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



2026-03-CS-DB-8

17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LE CERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Energie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2121-21 et L2121-22, applicables aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, la délibération du comité syndical de ce même jour, relative à la création des commissions internes et à leur composition, qui prévoit notamment de 5 à 7 élus pour chaque commission,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes, dont le président du syndicat en est le président de droit, et qu'il en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

CONSIDERANT que Madame la Présidente propose une liste pour constituer la commission « Mobilités bas carbone ».

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la composition de la commission « Mobilités bas carbone » comme suit :
  - Madame COTHIER Florence,
  - Monsieur BERTAIL Etienne,
  - Monsieur CROTEAU Régis,
  - Monsieur GUIMBRETIERE Hervé,
  - Madame LEROY Isabelle,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

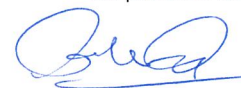
La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

AR Préfectoral  
le 17/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS008H1-DE

CGL – DB/2025 -



**2026-03-CS-DB-8**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : 17 JUIN 2026
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 JUIN 2026

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS009H1-DE

2026-03-CS-DB-9



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION "TRANSITION ÉNERGETIQUE"**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélie
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Oïga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



**2026-03-CS-DB-9**

17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCOQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Energie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2121-21 et L2121-22, applicables aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, la délibération du comité syndical de ce même jour, relative à la création des commissions internes et à leur composition, qui prévoit notamment de 5 à 7 élus pour chaque commission,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes, dont le président du syndicat en est le président de droit, et qu'il en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

CONSIDERANT que Madame la Présidente propose une liste pour constituer la commission « Transition Énergétique ».

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la composition de la commission « Transition énergétique » comme suit :
  - Madame VERNET-MORIN Camille,
  - Madame ABDESLAM Edith,
  - Monsieur BOUJRAD Abderrahman,
  - Madame CHAUVIN Emilie,
  - Madame TURBATTE Béatrice,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

DATE DE PUBLICATION : AR Préfectoral  
le 17/06/2026

CGL – DB/2025 -

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS009H1-DE

**2026-03-CS-DB-9**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **17 JUIN 2026**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JUIN 2026**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS010H1-DE

2026-03-CS-DB-10



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION "TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE"**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélie
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



**2026-03-CS-DB-10**

17.	EPCI	GASTBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Énergie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2121-21 et L2121-22, applicables aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, la délibération du comité syndical de ce même jour, relative à la création des commissions internes et à leur composition, qui prévoit notamment de 5 à 7 élus pour chaque commission,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes, dont le président du syndicat en est le président de droit, et qu'il en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

CONSIDERANT que Madame la Présidente propose une liste pour constituer la commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité ».

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la composition de la commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » comme suit :
  - Monsieur LEDAIN Philippe,
  - Madame CHAUVIN Emilie,
  - Madame COTHIER Florence,
  - Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc,
  - Monsieur LEPAULMIER Jean,
  - Monsieur PAVLOVIC Nicolas,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente



Catherine GOURNEY-LECONTE

AR Préfectoral  
le 17/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS010H1-DE

CGL - DB/2025 -



**2026-03-CS-DB-10**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **17 JUIN 2026**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JUIN 2026**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

17 JUIN 2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS011H1-DE

2026-03-CS-DB-11



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION "SENSIBILISATION, SERVICES AUX USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE"**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélié
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 11 juin 2026

Objet : Composition de la commission "Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique"

42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick
43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian



**2026-03-CS-DB-11**

16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric
17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Énergie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2121-21 et L2121-22, applicables aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5211-1 du même Code,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

VU, la délibération du comité syndical de ce même jour, relative à la création des commissions internes et à leur composition, qui prévoit notamment de 5 à 7 élus pour chaque commission,

CONSIDERANT que le comité syndical crée des commissions internes, dont le président du syndicat en est le président de droit, et qu'il en définit les compétences et la composition.

CONSIDERANT que lors de la première réunion de la commission, celle-ci désigne un vice-président qui pourra la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

CONSIDERANT que les commissions internes se réunissent si besoin avant chaque bureau syndical et autant que nécessaire. Les commissions émettent des avis et font des propositions au bureau syndical sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

CONSIDERANT que les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

CONSIDERANT que madame la Présidente propose une liste pour constituer la commission « Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique ».

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la composition de la commission « Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique » comme suit :
  - Madame LEROY Isabelle,
  - Monsieur BERTAIL Etienne,
  - Monsieur DELIQUAIRE Régis,
  - Monsieur GUEGUENIAT Franck,
  - Madame MOUROCQ Angélique,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

DATE DE PUBLICATION : AR Préfectoral  
le 17/06/2026

CGL – DB/2025 -

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS011H1-DE

**2026-03-CS-DB-11**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **17 JUIN 2026 17 JUIN 2026**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JUIN 2026 17 JUIN 2026**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2026**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : COMMISSION D'INTEGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 05 juin 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	CU CAEN LA MER	BELLEE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
11.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
12.	LISIEUX NORMANDIE	BRETHES	Roger
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
17.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	COLARD	Bernard
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
19.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
20.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
21.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
22.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
24.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
26.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélié
27.	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS	Daniel
28.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
29.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
31.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
35.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
36.	VAL ES DUNES	GLESSMER	Siegfried
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
40.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick

43.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
45.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
46.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
47.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
51.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
56.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
59.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
60.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
61.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
62.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
63.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
64.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
66.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	MERCIER	Patrice
70.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
71.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
72.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
73.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
75.	LISIEUX NORMANDIE	PILORS	Laurence
76.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
77.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
79.	TERRE D'AUGE	ROSELE	Natacha
80.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
83.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
84.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
87.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

## Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
5.	EPCI	CANDON	Bruno
6.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
7.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
8.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
9.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
11.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
12.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
14.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
15.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
16.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric



**2026-03-CS-DB-12**

17.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
18.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
20.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
21.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
22.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
23.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
28.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
29.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
31.	CU CAEN LA MER	LEMEUNIER	Valérie
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
33.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
34.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
35.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
36.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
37.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
38.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
39.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
40.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
43.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
44.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
45.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
46.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
48.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
50.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
51.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Tom AUBERT	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER	DOS SANTOS Daniel	CU CAEN LA MER
3.	Patrick DACAL	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
4.	Thông DAO	EPCI	VASSE Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET James	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Nicolas EVAIN	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
7.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	DENOYELLE Patrick	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT Alain	SEULLES - TERRE ET MER
9.	Gérard LECOMTE-CU	CU CAEN LA MER	AUGUSTINS Edward	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Gérard LECOMTE	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE
11.	Benjamin LEPAYSANT	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	LEBORGNE Hubert	CU CAEN LA MER
12.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
13.	Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

**Secrétaire de séance** : Madame Camille VERNET-MORIN, représentant la Commission Locale d'Energie de la Communauté Urbaine CAEN LA MER, a été nommée secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	87	13	100

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et les délibérations du Comité Syndical en date des 18 février 2021, 9 février 2023, 6 février 2025 et 24 février 2026, relatives à la mise à jour des annexes 1, 3, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, et notamment l'article 6.3 relatif aux commissions,

CONSIDERANT que la commission départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement, créée en 1993, est une initiative partenariale visant à l'échelle du département, l'organisation et le financement des effacements coordonnés des réseaux aériens pour l'ensemble des collectivités adhérentes au SDEC ENERGIE.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un outil au service de ces dernières permettant, sous une maîtrise d'ouvrage unifiée du SDEC ENERGIE, l'optimisation des dépenses, la maîtrise des délais et la qualité d'exécution des travaux.

Animée par le syndicat, elle regroupe ENEDIS, ORANGE, le Conseil Départemental du Calvados et le SDEC ÉNERGIE. Le syndicat est représenté par sa Présidente ou son représentant et par trois représentants titulaires et trois représentants suppléants par catégorie de commune : A, B et C.

Madame la Présidente propose de désigner, à ses côtés :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Commune A : Jean LEPAULMIER Commune B : Edith ABDESLAM Commune C : Florence COTHIER	Commune A : Camille VERNET-MORIN Commune B : Philippe LEDAIN Commune C : Hervé GUIMBRETIERE

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame la Présidente et les élus suivants pour représenter le SDEC ENERGIE au sein de la commission départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Commune A : Jean LEPAULMIER Commune B : Edith ABDESLAM Commune C : Florence COTHIER	Commune A : Camille VERNET-MORIN Commune B : Philippe LEDAIN Commune C : Hervé GUIMBRETIERE

- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

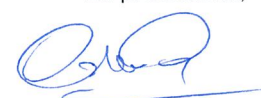
La secrétaire de Séance,



Camille VERNET-MORIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

AR Préfectoral  
le 17/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260611-26DL03CS012H1-DE

CGL - DB/2025 -



**2026-03-CS-DB-12**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 JUIN 2026 17 JUIN 2026

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*